

Marché mondial et marché méditerranéen des céréales

Lerin F., Tubiana L.

in

Lerin F. (ed.).
Céréales et produits céréaliers en Méditerranée

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II

1986
pages 265-273

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI920108>

To cite this article / Pour citer cet article

Lerin F., Tubiana L. **Marché mondial et marché méditerranéen des céréales.** In : Lerin F. (ed.). *Céréales et produits céréaliers en Méditerranée.* Montpellier : CIHEAM, 1986. p. 265-273 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

MARCHE MONDIAL ET MARCHE MEDITERRANEEN DES CEREALES

François LERIN*

Laurence TUBIANA **

** Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.*

*** Groupe d'Economie Internationale INRA/ESR, Montpellier).*

Le marché méditerranéen des céréales est au coeur des tensions que provoque la réorganisation du marché mondial. Marché régional dynamique dans un contexte de stagnation de la demande mondiale de céréales, il est aussi devenu le théâtre stratégique où les exportateurs testent la panoplie de leurs outils commerciaux.

Il n'est donc guère étonnant qu'en analysant ce marché, on retrouve toutes les composantes de la physionomie actuelle du marché mondial. Instabilité du marché et guerre commerciale se sont substituées à une longue période de stabilité des prix et de partage implicite des marchés entre les exportateurs, sous l'égide des Etats-Unis.

L'aide alimentaire, instrument primordial de la régulation du marché pendant plus de 20 ans n'occupe plus, en raison des changements de la politique américaine, le rôle stabilisateur qui était le sien. Globalement en baisse, elle est devenue davantage une des composantes des relations bilatérales entre Etats. Parallèlement les accords intergouvernementaux, les crédits d'exportations et les subventions de toutes natures se sont développés.

La fin des années 1970 aura vu se mettre en place sur le marché méditerranéen des formes de concurrence qui ne passent plus que très partiellement par les prix affichés. Ainsi, c'est un marché de plus en plus fragmenté à l'image du marché mondial, que les pays méditerranéens, importateurs ou exportateurs, doivent prendre en compte dans l'élaboration de leurs politiques céréalières (1).

I. LES ACCORDS INTERGOUVERNEMENTAUX

Les accords intergouvernementaux sont en général des accords de long terme qui prévoient, dans le cadre de relations bi-latérales, la réalisation d'un volume déterminé de transactions sans faire référence au prix. Ces accords se sont développés depuis les années 1950 avec un double objectif : pour les pays exportateurs ils permettaient d'assurer des débouchés stabilisés et, pour les pays importateurs, de garantir une sécurité d'approvisionnement.

Depuis la fin des années 1960 ces accords bilatéraux ont représenté une part importante du marché mondial (un tiers selon les estimations du CIB) (2). Ils ont introduit une certaine rigidité dans les échanges, souvent invoquée comme une des causes de l'instabilité du marché céréalière.

En Méditerranée, l'Algérie et l'Egypte ont été les deux pays qui ont le plus systématiquement pratiqué ce type d'accords. Le nombre s'accroît à partir de 1971 : l'Australie et le Canada passent des contrats d'approvisionnement avec l'Egypte ; le Canada et l'Argentine avec l'Algérie. Ils sont périodiquement renouvelés et portent sur des quantités variables - de 100 000 tonnes à plus d'un million. Ils portent sur le blé tendre, le blé dur et le maïs.

Tout ces contrats de long terme (3) sont assortis de conditions financières favorables et prévoient, sauf dans le cas de l'Argentine, l'octroi de crédits à moyen terme. Ce sont d'ailleurs les implications financières qui ont conduit des Etats membres de la Communauté Européenne à bloquer, sauf exception, la mise en œuvre de telles pratiques commerciales par la politique d'exportation communautaire. Dans un certain nombre de cas ces relations bi-latérales, ont suscité l'établissement de mécanismes de « réciprocité » utiles pour des pays disposant de produits d'exportation peu nombreux et fortement concurrencés : l'Algérie a ainsi signé des accords de fourniture de gaz et de pétrole avec la Bulgarie, la France, le Canada, la Grèce. Ces mécanismes ont aussi donné lieu à de véritables opérations de troc. Des pays aussi divers que la Tunisie, la Turquie, l'Iran et l'Irak ont passé des accords de compensation entre eux ou avec des pays en développement d'Asie et d'Amérique Latine.

II. LES CREDITS D'EXPORTATION ET LEUR FINANCEMENT

Les accords à long terme ne sont pas les seuls moyens mis en oeuvre par les grands pays exportateurs de grains pour garantir leurs marchés. Les procédures de crédit font depuis longtemps partie de leur arsenal commercial. Un des meilleurs exemples de ces politiques de crédit à l'exportation est le programme d'aide alimentaire américain (PL 480) dont le titre I prévoit l'octroi de crédits remboursables en 20 ou 40 ans, à des taux d'intérêt très faibles et comportant de longues franchises.

Outré ces programmes que nous évoquerons plus loin, la Commodity Credit Corporation (CCC) offrait habituellement des crédits de court terme (de trois à six mois) pour l'exportation des denrées agricoles américaines. Ainsi de 1966 à 1977, les crédits de la CCC ont financé en moyenne 20% des exportations agricoles « commerciales ». Mais ces crédits ont du être relayés par des crédits de moyen terme (6 mois à trois ans). La même évolution s'observe chez les autres exportateurs. La COFACE française comme les institutions de crédit canadiennes et australiennes ont été contraintes à s'adapter aux nouvelles conditions du marché et proposer des crédits à moyen terme.

Ces nouvelles conditions sont liées à l'évolution de la demande et de la situation financière des pays importateurs. Les programmes traditionnels de crédit garantis par le gouvernement sont devenus inadéquats à la fin des années 1970 : délais de paiements trop courts et volume insuffisant ont amené les pays importateurs à recourir à d'autres formes de financement de leurs importations.

Plusieurs évolutions sont concomitantes de cette transformation du marché. Si la demande d'importation en céréales des pays méditerranéens s'est fortement accrue, le volume et la valeur de leurs exportations, pétrole mis à part, n'ont pas suivi le même rythme. Aussi une bonne partie des pays ont vu le solde de leur balance des paiements se dégrader rapidement sous l'effet de la contraction de leurs marchés d'exportation, déprimés par la récession économique et le renforcement du protectionnisme.

Pour ces économies, l'endettement est allé de pair avec cette dégradation financière et le recours au crédit de plus en plus nécessaire pour financer les importations.

Mais au-delà de cet effet mécanique (déficit des paiements / endettement) toutes les économies méditerranéennes en développement, y compris les pays pétroliers, ont vu s'accroître leur besoins de financement extérieur. Emprunteurs solvables et recherchés par le circuit financier privé au début des années 1970, ces pays sont fortement touchés par la hausse des taux d'intérêt initiée en 1978 qui les a conduit à un « sur-endettement » au début des années 1980. Devenus pays à risque, les pays méditerranéens sont confrontés à un marché où le crédit privé est plus rare et plus cher.

Dès lors, les gouvernements vont privilégier toutes les formes de financement des importations qui allègent les sorties de devises et étalent les coûts financiers. C'est notamment le cas du Maroc de la Tunisie ou d'Israël, et c'est aussi le cas de l'Égypte.

L'essentiel des achats égyptiens de blé se fait au travers de ces flux dits « concessionnels ». Par exemple, les achats négociés pour une quantité de 1,5 million de tonnes annuelles pour la période 1980/84 par la PL 480 ont bénéficié d'une baisse de prix de 5%. Le prêt était consenti avec un intérêt de 2% pendant une période de franchise de 10 ans et de 3% pour la période de remboursement s'étalant sur 30 ans (4). Dit d'autre manière l'Égypte payera dans son intégralité le blé qu'elle a consommé en 1980 en ... 2020. Plus généralement la structure des importations du pays montre que la moitié des achats égyptiens s'effectuent à crédit tandis que 20 à 30% proviennent de l'aide alimentaire.

Autre exemple (5), le Maroc n'a pas effectué d'achat aux conditions du marché (« cash ») depuis 1979... 80% du blé est acheté à crédit dans le cadre d'opérations commerciales et 20% est obtenu par le biais des programmes d'aide alimentaire.

Des études réalisées dans le programme EGECOM (voir note 1) il ressort que le prix des céréales est aujourd'hui moins déterminant que les conditions de financement. Dans un marché en baisse, la structure oligopolistique renforce la fragmentation du marché et son opacité : les conditions d'importation évoluent rapidement et varient très fortement d'un pays à l'autre.

La sensibilité des pays importateurs aux conditions de financement est d'autant plus grande que partout les gouvernements ont du maintenir des subventions à la consommation très élevées. Le prix de la farine ou du pain reste dans les principaux pays importateurs, en dessous non seulement des prix et des coûts intérieurs, mais aussi des prix mondiaux.

III. LES TYPES DE CREDITS ET L'ARTICULATION PRIVE / PUBLIC

Les montants et les types de crédits mis en place par les organismes officiels des pays exportateurs n'ont pu suivre l'évolution de la demande. Les crédits commerciaux privés ont du être utilisés depuis le début des années 1970. Ces crédits ont trouvé leur « re-financement » dans le circuit bancaire normal de chaque pays et sur le marché des euro-liquidités. Comme pour l'ensemble des crédits la hausse des taux d'intérêts a touché particulièrement les crédits utilisant les financements privés pour importer des céréales. L'augmentation des risques et la crise financière de bon nombre de pays ont découragé le secteur bancaire dont les prêts se sont raréfiés et sont devenus très discriminatoires.

Il fallait donc pour maintenir le volume des importations à partir des années 1982/83 que se mette en place un autre type de crédit moins discriminatoire et moins onéreux.

La première solution a été l'extension des garanties publiques des crédits privés. La CCC américaine, la COFACE française ou l'Australian Bank's Export Refinance Corporation (ABERC), ont offert au secteur bancaire des garanties

plus importantes. Dans certains cas d'urgence, ces organismes publics sont intervenus pour que des ventes à crédit nécessaires sur le plan politique puissent se réaliser malgré les mauvaises conditions financières (Maroc, Egypte).

Mais l'extension des garanties publiques protégeant le secteur bancaire des « pays-risques » n'a pas suffi. Les organismes publics ont dû mettre en place des procédures de crédit qui en abaissent le coût. Dès la fin de 1982 ce que l'on est convenu d'appeler les « crédits mixés » ont été proposés par les exportateurs. Il s'agit de crédits dont une partie, offerte à des conditions préférentielles, est financée sur des fonds publics et dont l'autre partie, négociée au taux du marché, est financée par le circuit privé et garantie par l'Etat de l'exportateur. Ces crédits mixés ont rencontré un grand succès : le programme américain est passé de 500 millions de dollars au début de 1983 à 4,5 milliards de dollars en 1984 et 6,6 milliards en 1985. Le crédit COFACE s'est rapidement aligné sur les taux pratiqués par les exportateurs américains. Rappelons en effet que seuls les Etats nationaux de la CEE peuvent s'engager dans une politique de crédit à l'exportation car la CEE ne peut le faire en tant que telle. Ces crédits comportent depuis lors une part de subvention à l'exportation : la différence entre les taux du marché et les taux pratiqués montrent que les Etats accordent, de fait, une importante subvention monétaire.

IV. LES SUBVENTIONS AUX EXPORTATIONS

Dans la guerre commerciale déclenchée en Méditerranée la panoplie des instruments de soutien aux exportations a été complétée par des subventions directes : cela s'est traduit pour ce qui concerne les deux grands du marché méditerranéen, la CEE et les Etats-Unis, par une intervention budgétaire croissante.

Les restitutions à l'exportation de la CEE qui avaient considérablement diminué (hausse du dollar et hausse des prix mondiaux aidant), à la fin des années 1970 ont connu une forte augmentation notamment sur les marchés méditerranéens. Cette tendance n'est pas près, semble-t-il, de se renverser.

Les Etats-Unis ont ajouté aux crédits mixés plusieurs programmes de subvention aux exportations dont le programme de dons en nature BICEP (Bonus Incentive Program).

V. L'AIDE ALIMENTAIRE

L'analyse sur longue période de l'aide alimentaire montre le rôle essentiel qu'elle a joué dans le développement du marché méditerranéen : en 25 ans plus de 63 millions de tonnes de blé ont été fournies aux pays méditerranéens, soit à peu près l'équivalent du quart (24,46%) de l'aide alimentaire mondiale pour la même période.

On peut distinguer trois périodes principales dans la distribution et la gestion de l'aide alimentaire en Méditerranée :

- de 1959 à 1966, dans une phase de croissance régulière du volume mondial d'aide alimentaire en blé, le bassin méditerranéen en perçoit à peu près le quart. L'année 1961, exceptionnelle en raison des crédits américains spéciaux accordés à la Turquie et à la Yougoslavie, enregistre une augmentation considérable (mais passagère) du pourcentage régional dans le total mondial. L'Egypte quant à elle reçoit le 10ème de l'aide alimentaire distribuée dans le monde.
- de 1967 à 1975 les échanges de blé au titre de l'aide alimentaire diminuent significativement. Les pays méditerranéens connaissent leur plus faible part relative d'aide alimentaire en 1967-69, conséquences de l'embargo américain contre l'Egypte de Nasser et de la quasi suppression de toute livraison de céréales. Par des allocations importantes des Etats-Unis au Maroc, à Israël et à la Turquie et du Canada à l'Egypte, à l'Irak et à la Syrie, la région bénéficie cependant de près du cinquième de l'aide mondiale en 1970-71. La bonne tenue des cours du blé sur le marché mondial au début des années soixante-dix a entraîné une forte baisse générale de l'aide alimentaire entre 1972 et 1975. Celle-ci se répercute également sur le bassin méditerranéen, dont la part relative oscille entre 15 et 20%.
- de 1976 à 1983, avec un volume d'aide alimentaire total stabilisé à un niveau de 5-6 millions de tonnes de blé annuelles, le bassin méditerranéen, grâce à l'Egypte, devient la région allocataire privilégiée avec environ 40% des livraisons totales.

Pour apprécier l'importance du blé dans le total des livraisons en céréales, nous avons utilisé les données de la FAO sur la période 1970-1982. Le blé, avec près de 85% des volumes de grains fournis en aide alimentaire à la région, constitue indéniablement le poste principal.

Sur ces 25 dernières années, la part de l'aide alimentaire dans les importations totales de blé se situe entre 20 et 25%. Au cours des dix dernières années cependant, l'aide alimentaire n'intervient plus que pour 11% environ dans les importations de blé contre 48% dans les années soixante. Cette tendance est due à la fois à l'accroissement conséquent des importations commerciales classiques depuis 1970 et à une stabilisation à un niveau modeste des volumes d'aide alimentaire globale.

L'Egypte est le principal receveur d'aide alimentaire en Méditerranée ; c'est aussi le premier bénéficiaire à l'échelle mondiale. Cette suprématie parmi les pays receveurs de la région tend à se conforter. La Tunisie et le Maroc, les deux autres allocataires importants actuels et l'Egypte, ont reçu près de 95% de l'aide alimentaire octroyée à la région pour la campagne 1982-83 (et près de la moitié des livraisons totales pour l'ensemble de la période étudiée 1959-83).

Mise à part l'Albanie, tous les pays méditerranéens ont obtenu de l'aide alimentaire en blé, mais souvent pour des quantités faibles ou des livraisons ponctuelles. Il faut ainsi retenir la Jordanie, Israël et la Turquie parmi les récipiendaires notables. Dans le lointain prolongement de l'aide à la reconstitution de l'Europe dévastée par la deuxième guerre, l'Italie, la France et l'Espagne ont continué à recevoir du blé d'aide alimentaire des Etats-Unis jusqu'au début des années 1960 et le Portugal plus récemment encore en 1977-1979.

Les Etats-Unis ont contribué pour plus de 80% à ces livraisons (soit 52,5 millions de tonnes entre 1959 et 1983). Le Canada et la CEE, les deux autres principaux donateurs apportent des contributions beaucoup plus modestes (respectivement 6,5% et 5% de l'aide alimentaire). Enfin, l'Australie n'intervient que pour moins de 0,5% des livraisons.

Actuellement, alors que la contribution relative américaine reste stable, la Communauté Economique Européenne tend à augmenter sa quote-part vers la Méditerranée (14% en 1982-83, à l'inverse du Canada (1,6% seulement la même année). Cette évolution va de pair avec le poids croissant de la CEE dans les exportations mondiales de blé.

L'aide alimentaire en blé octroyée au bassin méditerranéen représente donc une part conséquente de l'aide alimentaire mondiale. L'Egypte, qui concentre à elle seule près du tiers de cette aide, essentiellement américaine, explique la position décisive qu'occupe la région en la matière.

Globalement le nombre des pays récipiendaires d'aide alimentaire dans la région tend à se réduire et les livraisons à se concentrer (19 pays receveurs entre 1964 et 1966, contre 11 en 1982-83). Aujourd'hui l'aide alimentaire allouée au bassin méditerranéen peut être considérée comme structurelle (aide à la balance des paiements, au budget de l'Etat) et non comme une aide d'urgence. Cependant pour quatre pays méditerranéens l'aide est liée à une situation de crise économique ou politique particulièrement grave. Cette aide structurelle est, à bien des titres, vitale. Ces pays affectés reçoivent des volumes d'aide alimentaire quasiment équivalents à leurs volumes de production interne de blé (Egypte, Jordanie, Liban et Israël...).

Un examen d'ensemble des données permet de souligner encore l'ampleur de la contribution américaine dans l'aide alimentaire totale en blé allouée à la zone méditerranéenne et ceci quelles que soient les périodes considérées. Les volumes moyens des livraisons annuelles ramenés à un pays receveur sont, respectivement 12 fois et 6 fois plus élevés que les livraisons européennes et canadiennes.

Actuellement, les Etats-Unis semblent s'orienter vers l'adoption d'une stratégie de concentration et de ciblage des pays receveurs (moins de pays éligibles mais des livraisons plus importantes) alors que la Communauté Economique Européenne continue à « disperser » son aide alimentaire en se limitant, pour la plupart des cas, à des contributions par pays modestes. Ces contributions européennes octroyées en aide bilatérale par les Etats membres ou dans le cadre communautaire ne représentent alors que peu de chose face aux livraisons américaines pour un même receveur. Ainsi le marché méditerranéen tend à se différencier et se fragmenter chaque jour davantage. Le marché d'aide alimentaire a fonctionné parallèlement au marché commercial subventionné et au marché commercial non-concessionnel. De pays à pays selon les relations géopolitiques et selon les degrés de concurrence, les conditions d'importation changent. Le cloisonnement du marché renforce certainement son instabilité mais aussi accroît la prise en compte de facteurs non-économiques dans la négociation et les échanges (voir communication suivante). Enfin, ce bi-latéralisme accentue, à l'image de ce qui se passe sur le marché mondial, des liens de dépendance et d'interdépendance dont il est complexe mais crucial d'analyser la portée.

NOTES

(1) : Cette communication s'appuie sur deux documents de travail du programme EGECOM qu'elle synthétise : VASSAL (Olivier). - « Identification des modes de concurrence sur le marché mondial du blé. Le cas de quatre pays méditerranéens ». Doc. EGECOM DT N°4, Montpellier 1984, 74p. ; BECHE (Jean-Marc). - « L'aide Alimentaire en Méditerranée ». EGECOM, non publié, 1985.

(2) : CIB.- « Review of the World wheat situation ». Londres, 1985.

(3) : Voir annexe extraite de VASSAL, op. cit.

(4) : GARDNER (G.R.), PARKER (J.B.). - « Egypt an export market profile ». USDA, septembre 1985.

(5) : GARDNER (G.R.), SKULLY (D.W.). - « The conduct of wheat marketing in North Africa ». USDA, septembre 1985.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- GRAMER (G.L.), HEID (W.G.). - *Grain marketing economics*. J. Wiley and Son : N.Y. - 1983.
- JOSLING, BARICHELLO, HARRIS. - *International trade and world food security*. Stanford University Press. - 1984.

- BEATTIE (I.C.). - *Exports refunds and third country grain exports*. Edinburgh school of Agriculture : GB. - 1984.
- OCDE. - *Le Système de financement des crédits à l'exportation dans les pays membres de l'OCDE*. Paris, 1982.
- LECLERCQ (V.), TUBIANA (L.). - Les enjeux du conflit agricole entre la CEE et les Etats-Unis. - *Le Monde Diplomatique*, juillet 1983.
- TUBIANA (L.). - Le commerce mondial des produits agricoles : de la régulation globale du fractionnement des marchés. - *Cahiers de l'ISMEA*, octobre 1984.

ANNEXE 1 Tableau 1
AFFECTATION DES VOLUMES D'ÉCHANGE EN FONCTION DES MODALITÉS
DE FINANCEMENT DES CONTRATS

Pays : ALGERIE

Unités : 1 000 tonnes et %

Campagnes	Echanges au prix du marché		Aide alimentaire		Echanges commerciaux liés à des conditions de crédit (2)		LTA ⁽¹⁾ sous conditions de crédit	
	1 000 T.	%	1 000 T.	%	1 000 T.	%	1 000 T.	%
1971/72	540	61,2	66,0	7,5	276	31,3	276	
1972/73	441	68,2	124	19,2	82	12,6	82	
1973/74	1 187	72,8	76	4,7	368	22,5	368	
1974/75	1 316	66,1	25	1,3	650	32,6	650	
1975/76	1 570	99,2	12	0,8	-	-	-	-
1976/77	1 086	99,1	10	0,9	-	-	-	-
1977/78	1 553	83,9	298	16,1	-	-	-	-
1978/79	1 185	100	-	-	-	-	-	-
1979/80	1 977	99,6	9	0,4	-	-	-	-
1980/81	1 754	98,7	24	1,3	-	-	-	-
1981/82	2 288	99,7	6	0,3	-	-	-	-
1982/83	2 080	100	2	-	-	-	-	-
1983/84	1 458		-	-	-	-	-	-

Source : VASSAL (O.). Op. cit.

(1) : Long term agreement : accord à long terme.

(2) : Les échanges commerciaux liés à des conditions de crédit incluent aussi les volumes des LTA sous conditions de crédit.

ANNEXE 1 Tableau 2
AFFECTATION DES VOLUMES D'ÉCHANGE EN FONCTION DES MODALITÉS
DE FINANCEMENT DES CONTRATS

Pays : TUNISIE

Unités : 1 000 tonnes et %

Campagnes	Echanges au prix du marché		Aide alimentaire		Echanges commerciaux liés à des conditions de crédit (2)		(1) LTA sous conditions de crédit	
	1 000 T.	%	1 000 T.	%	1 000 T.	%	1 000 T.	%
1971/72	125	40,6	183	59,4	-	-	-	-
1972/73	106	50,0	106	50,0	-	-	-	-
1973/74	200	65,8	104	34,2	-	-	-	-
1974/75	299	86,6	48	13,4	-	-	-	-
1975/76	313	86,7	48	13,3	-	-	-	-
1976/77	?		?		-	-	-	-
1977/78	534	76,7	162	23,3	-	-	-	-
1978/79	472	88,9	59	11,1	-	-	-	-
1979/80	743	85,7	124	14,3	-	-	-	
1980/81	634	84,5	116	15,5	-	-	-	-
1981/82	571	78,2	159	21,8	-	-	-	-
1982/83	513	81,7	115	18,3	-	-	-	-
1983/84	522	45,0	132	11,4	540	43,6	-	-

Source : Ib.

(1) : Long term agreement : accord à long terme.

(2) : Les échanges commerciaux liés à des conditions de crédit incluent aussi les volumes des LTA sous conditions de crédit.

ANNEXE 1 Tableau 3
AFFECTATION DES VOLUMES D'ÉCHANGE EN FONCTION DES MODALITÉS
DE FINANCEMENTS DES CONTRATS

Pays : MAROC

Unités : 1 000 tonnes et %

Campagnes	Échanges au prix du marché		Aide alimentaire		Échanges commerciaux liés à des conditions de crédit (2)		LTA (1) sous conditions de crédit	
	1 000 T.	%	1 000 T.	%	1 000 T.	%	1 000 T.	%
1971/72	317	42,6	428	57,4	-	-	-	-
1972/73	348	63,0	204	37,0	-	-	-	-
1973/74	764	82,3	164	17,7	-	-	-	-
1974/75	1 048	95,1	54	4,9	-	-	-	-
1975/76	1 066	97,8	24	2,2	-	-	-	-
1976/77	797	77,9	126	12,3	100	9,8	-	-
1977/78	1 193	88,5	155	11,5	-	-	-	-
1978/79	1 153	90,5	121	9,5	-	-	-	-
1979/80	1 671	94,8	92	5,2	-	-	-	-
1980/81	2 068	80,5	117	4,6	385	14,9	-	-
1981/82	2 005	76,6	441	16,9	170	6,5	-	-
1982/83	-	-	136	8,7	1 428	91,3	-	-
1983/84	-	-	370	18,5	1 625	81,5	-	-

Source : Ib.

(1) : Long term agreement : accord à long terme.

(2) : Les échanges commerciaux liés à des conditions de crédit incluent aussi les volumes des LTA sous conditions de crédit.

ANNEXE 1 Tableau 4
AFFECTATION DES VOLUMES D'ÉCHANGE EN FONCTION DES MODALITÉS
DE FINANCEMENT DES CONTRATS

Pays : EGYPTE

Unités : 1 000 tonnes et %

Campagnes	Echanges au prix du marché		Aide alimentaire		Echanges commerciaux liés à des conditions de crédit (2)		LTA (1) sous conditions de crédit	
	1 000 T.	%	1 000 T.	%	1 000 T.	%	1 000 T.	%
1971/72	760	26,8	174	6,6	1 754	66,6	1 500	
1972/73	1 695	55,0	237	7,6	1 152	37,4	1 000	
1973/74	1 834	57,0	142	4,4	1 240	38,6	1 000	
1974/75	1 784	55,4	477	15,4	931	29,2	584	
1975/76	1 720	46,9	736	20,1	1 211	33,0	917	
1976/77	586	14,5	1 955	48,6	1 485	36,9	1 125	
1977/78	1 740	35,2	1 222	24,7	1 982	40,1	1 125	
1978/79	1 705	35,3	1 571	32,5	1 555	32,2	1 000	
1979/80	2 036	38,4	1 448	27,3	1 821	34,3	1 250	
1980/81	3 774	49,8	1 848	24,4	1 948	25,8	1 250	
1981/82	2 491	38,8	2 044	31,9	1 878	29,3	1 125	
1982/83	2 789	43,6	1 340	20,9	2 275	35,5	1 125	
1983/84	1 526	24,8	1 293	21,0	3 331	54,2	1 000	

Source : Ib.

(1) : Long term agreement : accord à long terme.

(2) : Les échanges commerciaux liés à des conditions de crédit incluent aussi les volumes des LTA sous conditions de crédit.